

## 34-107 Unité Notre Dame du Blankedelle Charte des présences et absences

### Pourquoi les staffs ont-ils décidé de de mettre en place une charte pour les absences des animés ?

L'unité 34-107 Unité Notre Dame du Blankedelle connaît un franc succès depuis quelques années et ce, pour notre plus grand bonheur. Ce succès va, sans étonnement, de pair avec un nombre important de demandes d'inscription dans chacune des sections.

Les sections arrivent à un point où il devient compliqué d'accepter des nouveaux enfants. Les sections ont chacune atteint un nombre d'animés (seuil critique) qui, s'il venait à augmenter, commencerait à affecter la qualité de l'animation, le contact de chaque chef avec les animés et même la participation à des événements inter-unités tels que les 5h VTT, 24h vélos, etc.

Les places sont donc à être prisées, c'est pourquoi l'unité a décidé de mettre en place une charte afin de limiter l'**absentéisme** des animés. La charte est une initiative portée par tous les chefs unanimement.

Au cours de cette année 2018-2019, nous avons constaté une **augmentation significative du nombre d'animés absents**, nous ne pouvons en expliquer les raisons. Ceci a été tout particulièrement le cas au 1<sup>er</sup> semestre de 2019. Toutes les sections sont concernées. Nous ne voulons en aucun cas voir ceci se reproduire lors des années prochaines. Nous voulons éviter que trop d'enfants démotivés, absents, ne prennent la place d'autres enfants, motivés, qui patientent sur la liste d'attente pour être inscrits dans une section. Les absences démotivent les enfants présents et sont compliquées à gérer pour les chefs (organisation des activités, achat de matériel, de nourriture pendant les week-ends par exemple).

Nous avons constaté que de nombreuses absences annoncées ne sont **pas expliquées**, justifiées. Il est frustrant pour un chef de rencontrer un animé absent à une réunion, sans avoir prévenu, sur un terrain de sport ou jouant en rue ou d'apprendre qu'il a manqué la réunion en raison du très mauvais temps le dimanche matin. Ce cas se présente plus souvent qu'on ne le pense.

La mise sur pied d'une charte implique des **droits et devoirs pour tous** : parents, animés, animateurs et responsables de l'unité. Ces points sont détaillés ci-dessous.

## Charte

En rentrant à la 34-107 Unité Notre Dame du Blankedelle chaque animé et ses parents s'engagent, sauf motif valable, à **participer à chaque activité** organisée par sa section (réunions, week-end, fête d'unité, journée de passage, camp). Ceci est l'essence même de l'esprit scout, qui s'articule autour de la vie en groupe et du respect des autres. C'est particulièrement important pour les chefs qui s'investissent pour proposer une animation de qualité.

Les staffs s'engagent à publier le **calendrier des réunions** de l'année suivante avant la période des camps de juillet. Le calendrier de l'année 2019-2020 (premier et second semestre) sera mis en ligne sur le site avant la mi-juillet 2019. Le calendrier ne sera pas modifié en cours d'année. Ceci sera le cas chaque année.

Les staffs **communiqueront** la charte aux parents à la fin de la période d'inscription (avril chaque année). La charte sera également expliquée aux (nouveaux) parents lors des réunions de parents de début d'année.

Principe de base : l'activité **commence à l'heure indiquée**. Les réunions notamment commencent à 9 heures précises (13 heures pour les balutons) et se terminent à 17 heures. Participer à une activité signifie

aussi arriver à l'heure et ne pas quitter le groupe avant la fin. A l'animé arrivant régulièrement en retard ou quittant une activité avant l'heure de fin, une absence injustifiée sera appliquée.

Les **allers-retours** en cours de réunion ou de week-end (et même durant le grand camp) sont désormais **interdits**. En effet, de l'avis unanime des chefs, cela nuit à l'animation d'avoir un va-et-vient d'animés et complique l'organisation pour le staff.

Si l'animé ne peut participer à une activité, il doit prévenir lui-même le chef responsable des absences ou le chef de section afin **d'expliquer la raison de son absence** (ceci n'est pas applicable pour les plus jeunes enfants, mais nous attendons une explication de la part des parents dans ce cas). Hormis les cas de force majeure (maladie par exemple), les chefs seront prévenus **5 jours avant** le début de la réunion ou du week-end.

Par année, **3 absences injustifiées** (\*) maximum pour des réunions et/ou des week-ends sont autorisées par animé. Il n'est pas autorisé de manquer deux week-ends (week-end de section, week-end de patrouille).

Si l'animé atteint ce nombre de 3 absences, celui-ci et ses parents seront contactés par les chefs (avec le support du staff d'unité en cas de besoin). Ce contact aura lieu rapidement après la 3<sup>ème</sup> absence. Ils auront une discussion à propos de son investissement au sein de l'unité. En cas de nouvelle absence injustifiée, sa place dans l'unité sera remise en question (l'animé pourra être exclu de la section).

Les absences dites « injustifiées » ont été définies par l'ensemble des chefs. Ces critères sont appliqués pour chaque section.

Les staffs restent cependant ouverts à la discussion et certaines exceptions pourront éventuellement être faites. Bien sûr certaines absences sont justifiées.

### **Absences justifiées**

- Les problèmes médicaux. Un certificat médical n'est pas requis.
- Les soucis et problèmes familiaux.
- Activités scolaires (classes vertes, classes de neige, etc)

### **(\*) Absences injustifiées**

- Absence pour raison sportive ou récréative (match, entraînement, tournoi, shooting photo, jeu vidéo, etc).
- Absence pour travail scolaire (Nous estimons que l'animé est capable de gérer convenablement son temps de travail. Il est possible de ne pas se retrouver la veille d'une réunion ou d'un week-end avec une grande quantité de travail non fait. Ceci n'est pas applicable pour les plus jeunes).
- Absence pour toute autre activité. Le repas de famille en est un bon exemple. Les parents ont eux aussi leur part de responsabilité et sont en mesure de choisir une date qui ne tombe pas au même moment qu'une réunion ou d'un week-end.

Pour terminer, sachez que nous sommes désolés de devoir recourir à une approche aussi formelle que cette charte. Malheureusement, nous constatons que les mouvements de jeunesse et la vie de l'Unité 34/107 passent parfois au second plan. Si le programme d'animation est trop contraignant peut-être que le moment est venu de vous poser et de réfléchir avec votre enfant sur ses priorités. Nous sommes conscients que le choix peut être très difficile pour certains.

Si vous avez des questions ou des doutes, contactez-nous. Nous en parlerons avec plaisir.

A tous, nous vous remercions pour votre compréhension,

Les Chefs et le Staff d'Unité de la 34-107 Unité Notre Dame du Blankedelle.

---

La charte a été adoptée par le tous les staffs 34/107 réunis en conseil d'Unité le 28 avril 2019. Tous les staffs 34/107 s'engagent à la communiquer aux parents et à l'appliquer pour l'année 2019/2020 et les années suivantes.